

Sujet: [INTERNET] Élargissement A10

De : Nicolas Turquois <nicolas.turquois@gmail.com>

Date : Fri, 23 Feb 2018 12:03:50 +0100

Pour : pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous sommes à quelques heures de la fermeture de l'enquête publique concernant le projet de l'élargissement de l'A10 en 2x3 voies de Veigné à Poitiers.

Si celle-ci obtient un avis favorable de la commission composée de 3 enquêteurs : Mr C Pitard, Mr P Tonnelle et Mr F Bel, la déclaration d'utilité publique sera validée par les préfetures et scellera le programme des travaux à entreprendre.

Le projet est scindé en 2 parties ; Section 1 de Veigné à Sainte Maure et Section 2 : de Sainte Maure à Poitiers.

S'agissant de la seconde section et particulièrement du nord Vienne dans la 4ème circonscription, la date probable des travaux est envisagée à l'orée de 2023.

A quelle réglementation le projet devra être soumis à cette échéance ? Les lois et les normes pouvant évoluer d'ici là.

Si la déclaration d'utilité publique est entérinée par les préfetures d'Indre et Loire et de la Vienne en 2018, pouvons-nous envisager légalement la réalisation d'une étude complémentaire afin de constater l'état du projet qui aura nécessairement évolué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas Turquois
Député de la Vienne
4ème circonscription

www.nicolas-turquois.fr

36, place Duplex 86100 Châtelleraut
21, rue Carnot 86200 Loudun

Tel : 05 49 93 84 59

[@enmarche8604](#)

[@nicolaturquois8604](#)

[YouTube NT](#)